



Région du Brabant

BRABANT- AFT : CRITERIUM des ADULTES

REGLEMENT 2018-2019

A. CATEGORIES

1.1 Liste des catégories

Les catégories du Critérium sont fixées comme suit :

Dames

D	Classements	Points
1 (BC)	B0 à A	75-115 pts
2	C15.5 à B+2/6	35-70 pts
3	C30.3 à C30	15-30 pts
4	C30.6 à C30.4	3-10 pts

Messieurs

M	Classements	Points
1 (BC)	B-15.1 à A	95-115 pts
2	B0 à B-15	75-90 pts
3	C15.1 à B+2/6	55-70 pts
4	C15.5 à C15.2	35-50 pts
5	C30.3 à C30	15-30 pts
6	C30.6 à C30.4	3-10 pts

Et les catégories du Critérium Vétérans sont fixées comme suit :

D+25 D+35	Classements	Points
1	C15.5 à A	35-115 pts
2	C30.3 à C30	15-30 pts
3	C30.6 à C30.4	3-10 pts

D+45 D+50 D+55 D+60	Classements	Points
1	C30.3 à C30	15-30 pts
2	C30.6 à C30.4	3-10 pts

M+35	Classements	Points
1 (BC)	B 0 à A	75-115 pts
1	B0 à A	75-115 pts
2	C15.1 à B+2/6	55-70 pts
3	C15.5 à C15.2	35-50 pts
4	C30.3 à C30	15-30 pts
5	C30.6 à C30.4	3-10 pts

M+45	Classements	Points
1	C15.1 à A	55-115 pts
2	C15.5 à C15.2	35-50 pts
3	C30.3 à C30	15-30 pts
4	C30.6 à C30.4	3-10 pts

M+55 M+60 M+65	Classements	Points
1	C15.5 à A	35-115 pts
2	C30.3 à C30	15-30 pts
3	C30.6 à C30.4	3-10 pts

1.2 TIRAGE AU SORT

Tous les tournois M1/D1 font désormais partie du Belgian Circuit et sont régis par son règlement. Cependant, tous les tournois M1/D1 organisés par les clubs du Brabant AFT font partie du Critérium du Brabant AFT 2019.

Règlement du Belgian Circuit : <http://www.aftnet.be/A-PROPOS/Reglements>

Tous les tableaux sont établis conformément aux règles ci-après :

Nombre d'inscrits	Tableau final	Tableau de qualifications	Tableau de pré-qualif.
Moins de 12	Un seul tableau	-	-
12 - 24	4	Autres joueurs	-
25 - 32	8	Autres joueurs	-
33 - 56	8	8	Autres joueurs
57 ou plus	8	16	Autres joueurs

Le tirage au sort des tableaux de la dernière catégorie de chaque groupe d'âge s'effectue sous forme d'un tableau unique avec têtes de séries, quel que soit le nombre d'inscrits (M6, D4 + dernières catégories vétérans)

⇒ **Un seul Tableau**

Pour toutes les catégories Adultes et Vétérans, dans le cas où il n'y a que 2 ou 3 inscrits, une finale directe ou une poule de 3 joueurs peuvent être organisées, à la discrétion du juge-arbitre. Dans le cas de 2 ou 3 inscrits, aucun point n'est attribué pour le classement du critérium mais les résultats seront comptabilisés pour le calcul de classement.

SPECIFICATIONS

2.1 Système de passeports

Le joueur / la joueuse doit obligatoirement s'inscrire dans la catégorie qui correspond à son classement. Dans un même tournoi, et dans les catégories d'un même groupe d'âge, les joueurs

(euses) des deux classements les plus élevés de chaque catégorie peuvent s'inscrire dans la catégorie immédiatement supérieure à condition de s'inscrire dans la leur.

Il n'existe plus de système de passeport lié au Critérium.

2.2 Passerelles jeunes

Les -13 ne peuvent pas jouer en catégories adultes sauf s'ils sont classés C30.

Les -15 ans classés C30/4, C30.5 et C30.6 ne peuvent pas participer aux tournois adultes. Les C30.1, C30.2 et C30.3 reçoivent un accès aux catégories adultes lors d'une semaine de leur choix lorsqu'ils participent à un ou plusieurs tournois -15 ans durant une semaine donnée.

2.3 Nombre de catégories et clôture

La participation simultanée à plus de quatre catégories de simple pendant la même « semaine tournoi » est interdite. Les joueurs peuvent participer à quatre catégories de simple/double **réparties dans 2 tournois maximum**. En cas de non-respect, le joueur perdra ses points du critérium de simple et de double éventuellement gagnés pendant la semaine concernée. Tout joueur/joueuse qui participe à plusieurs catégories doit être conscient des disponibilités que cela impose.

En cas d'incompatibilité d'horaires, le juge-arbitre imposera les horaires fixés dans son règlement particulier.

La clôture des inscriptions en Adultes et Vétérans est fixée au mercredi MINUIT (Mardi Minuit pour M1/D1). Une clôture anticipée est possible si le juge-arbitre le considère nécessaire.

2.4 Non-participation à un tournoi

Le WO peut-être « WO excusé » ou « WO » tout court, ce dernier étant non excusé (voir document sur la gestion des WO).

Tout joueur qui est déclaré « WO » non excusé dans 2 tournois, est sanctionné d'une suspension de quinze jours immédiatement appliquée à partir du jour de la clôture du deuxième tournoi dans lequel le joueur est déclaré « WO ».

Tout droit d'inscription en tournoi est dû dès la publication des tableaux, même en cas de « WO excusé ». Le montant de l'inscription doit être payé préférablement en espèces et sur place au juge arbitre avant la fin du tournoi. Dans le cas contraire, ce montant d'inscription sera majoré d'une amende administrative de 3€. Les informations pour le paiement seront détaillées dans un e-mail automatique envoyé à la clôture du tournoi. Toute nouvelle inscription est impossible si ce montant reste dû.

CLASSEMENTS AU CRITERIUM

3.1 Règles de calcul du classement

3.1.1 Les tournois AFT Brabant organisés entre le 1 décembre 2018 et le 30 septembre 2019 comptent pour le classement du critérium (sauf catégories hors critérium), pour autant que :

- a) ils soient joués avec les nouveaux classements ;
- b) ils respectent le présent règlement.
- c) le joueur ait joué au moins un match sur le terrain

3.1.2 Les points seront attribués comme suit :

Nombre Inscrits Effectifs	VAINQUEUR	FINALISTE	1/2 FINALISTE	1/4 FINALISTE
4 à 7	8	4	0	0
8	12	8	4	0
9 à 16	16	12	8	4
17 à 32	20	16	12	8
33 à 64	24	20	16	12
65 à 128	28	24	20	16

Les joueurs ayant déclaré WO au premier tour ne sont pas pris en considération dans le nombre d'inscrits effectifs

3.1.3 Les **huit meilleurs résultats** de chaque joueur / joueuse seront pris en considération pour le classement du Critérium :

- En cas d'ex æquo : le joueur ayant gagné le plus de tournois sera classé premier
- En cas de nouvelle égalité : le plus grand nombre de finales
- En cas de nouvelle égalité : le plus grand nombre de demi-finales
- En cas de nouvelle égalité : le plus grand nombre de quart de finales
- En cas de nouvelle égalité : Tirage au sort

3.2 Remise des prix et tour final du Critérium national

Les trois premiers recevront un prix pour autant qu'ils aient obtenu au moins 50 points.

En catégories vétérans : **les trois premiers** pour autant qu'ils aient participé à au moins trois tournois et obtenu au moins 40 points.

La présence est requise à la remise des prix du critérium. Dans le cas contraire, les prix restent la propriété du Comité Régional.

Le tour final national du Critérium 2019 sera organisé du 2 au 6 octobre au Tennisland Rebecq (Hainaut).

Le BRABANT - AFT sera représenté par le vainqueur de son Critérium des catégories suivantes :

M2, M3, M4, M5, M6

D2, D3, D4

Pour les M1/D1, les 8 premiers classés au classement du Belgian Circuit se rencontreront lors de cette compétition.

DROITS D'INSCRIPTION

Tournois 2018 - 2019		
	Adultes	
	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour
Eté	8	6
Hiver	10	7

Tournois hiver : organisés entre le 1^{er} décembre et la fin des vacances de printemps

Tournois été : organisés à partir du premier jour après les vacances de printemps et le 30 septembre

Affiliation : Seuls les joueurs / joueuses affilié(e)s à l'AFT ou à la TV ont accès à l'inscription sur aftnet.be

Les réclamations seront acceptées jusqu'au 30 septembre 2019. Après cette date, elles ne seront plus prises en considération.

Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés sans appel par la Commission du Critérium.